



Nouveaux organismes nuisibles

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.11

Numéro de la demande : 2017-1160
Demande : Nouveaux organismes nuisibles
Produit : Herbicide Rexade A
Numéro d'homologation : 32520
Principes actifs (p.a.) : halauxifène, pyroxsulame
Numéro de document de l'ARLA : 2780590

Contexte

L'herbicide Rexade A a été homologué pour la première fois le 2 décembre 2016. Il est homologué pour le traitement de postlevée à 100 g/ha en association avec l'adjuvant Intake à 0,5-1,0 % v/v sur le blé de printemps, y compris le blé dur et le blé d'hiver pour la suppression ou la répression de plusieurs mauvaises herbes à feuilles larges et graminées. Pour obtenir des renseignements précis sur les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les précautions, les restrictions et les exigences en matière d'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

Objet de la demande

La présente demande vise à élargir l'homologation de l'herbicide Rexade A afin d'inclure une allégation relative à la suppression de la lychnide blanche tout au long de la saison jusqu'au stade du bouton et à une hauteur de moins de 15 cm lors du traitement.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise puisque la formulation du produit reste inchangée.

Évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation sanitaire ni aucune évaluation environnementale n'est requise, car aucune modification n'a été apportée aux cultures hôtes, aux méthodes d'application, aux calendriers d'application et à la dose.

Évaluation de la valeur

L'ajout de la lychnide blanche à l'étiquette de l'herbicide Rexade A offrira aux cultivateurs de blé une option supplémentaire pour lutter contre cette mauvaise herbe vivace ou bisannuelle difficile à supprimer.

Des renseignements sur la valeur sous forme de données sur l'efficacité provenant d'essais en champ à petite échelle ont été présentés pour évaluer le rendement de l'herbicide Rexade A en association avec l'adjuvant Intake appliqué conformément aux instructions figurant sur l'étiquette du produit pour la suppression de la lychnide blanche tout au long de la saison. Les données ont démontré que le produit entraînerait la suppression en fin de saison de la lychnide blanche jusqu'au stade du bouton et à une hauteur de moins de 15 cm au moment du traitement.

Aucune évaluation de l'innocuité à l'égard de la culture n'est requise, car Rexade A est déjà homologué pour une application sur le blé (blé de printemps, blé dur et blé d'hiver).

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a évalué la présente demande et a déterminé que les renseignements présentés étayaient adéquatement l'allégation relative à la suppression tout au long de la saison de la lychnide blanche (jusqu'au stade du bouton, hauteur de moins de 15 cm) pour l'herbicide Rexade A appliqué conformément à l'étiquette du produit.

References

List of Studies/Information Submitted by Registrant

Value Assessment

2737431	2017, Rexade A Herb Trial Reports (5)- MELAL - add white cockle to label, DACO: 10.2.3.3
---------	--

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2017

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.